

**EXPOSITION DU PIGEON CLUB
D'ENCHENBERG
10 & 11 Janvier 2026
En salle des fêtes d'ENCHENBERG 57415**

REGLEMENT

Article 1 : Cette Exposition accueille

Une rencontre Européenne du CAUCHOIS

Article 2 : **DROITS D'INSCRIPTION**

Unités : **3.5 €uros**

Catalogue : **2 €uros**

Frais de secrétariat : **3 €uros**

Article 3 : Les déclarations d'inscription *sont à faire
parvenir avant le 10 Décembre 2025* à :

**Mr KREBS Pascal , 5 rue de Lambach
57415 ENCHENBERG**

☎:06.78.38.42.65

E-Mail : pascal.krebs@free.fr

Toute inscription devra être accompagnée des droits d'engagement sous forme de libellé à l'ordre du **Pigeon-Club de Sarreguemines - Bitche** . Une copie de votre feuille vous sera retournée. Sauf pour les membres du pigeon-club.

Article 4 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE
10 Décembre 2025

**Tout éleveur n'ayant pas reçu ses feuilles de retour
d'inscriptions au 3 janvier 2026 , est prié de le signaler**

Article 5 : Le prix de vente des animaux mis en vente sera majoré de 10 % par le Club organisateur.

Article 6 : Par souci d'éviter tous litiges et erreurs, il est demandé à chaque exposant de faire figurer sur sa feuille d'enlogement le N° de bague de chaque sujet. Toute réclamation sera rejetée si le contrevenant n'a pas suivi ces instructions.

Article 7 : Le Club n'effectuera pas de retours gratuits. Les pigeons devront parvenir le Jeudi 08 Janvier 2026 avant 20 Heures ou le Vendredi 09 Janvier 2026 avant 11H00 à l'adresse suivante:

Salle Socioculturelle : 57415 ENCHENBERG

Le Pigeon Club ne s'occupera pas de la réexpédition des animaux .

Article 8 : En cas de grève ou de non-acceptation des animaux par transporteurs ou autre, le Club ne remboursera pas les frais d'engagement.

Article 9 : Le Club organisateur prendra en charge : l'hébergement, la nourriture et la surveillance des animaux pendant la durée de l'exposition. Le Club ne pourra être tenu responsable des décès, vols ou autres dommages de quelque nature que ce soit .

Article 10 : Le président de l'exposition ou à défaut le commissaire général auront pleins pouvoirs de prendre toutes décisions pour les cas non prévus par le règlement

Article 11 : Tout animal devra être vacciné, contre la Paramixovirose et pour les exposants étrangers (allemands, belges, luxembourgeois, italiens et suisses) un certificat TRACES est obligatoire.

Article 12 : **Récompenses**

Il sera décerné un meilleur sujet de l'Exposition choisi sur l'ensemble des pigeons exposés. Sous réserve qu'il y ait assez de sujets méritants, il sera décerné des meilleurs sujets en :

* pigeon de Forme
* pigeon Cravaté
* pigeon Poule
* pigeon de Structure
* pigeon de couleur
* pigeon de vol

* pigeon à Caroncules
* pigeon Tambour
* Pigeon Boulant

*Tourterelles

Pour la rencontre des CAUCHOIS , il sera désigné

- **Un champion par variété**
- **Récompense pour les 5 meilleurs sujets d'une collection**

Article 13 : **PROGRAMME DE L'EXPOSITION**

Réception des animaux : Jeudi 08 janvier 2026

09 h 00 à 20 h 00

: Vendredi 09 Janvier 2026

De 9 h 00 à 11 h 00

Jugement : Vendredi 09 janvier 2026
à partir de 13 h 30

Ouverture au public : SAMEDI le 10 janvier 2026
et du bureau de vente : de 10 h 00 -20 h 00

: DIMANCHE le 11 janvier 2026
de 10 h 00 à 13h00

Délogement : DIMANCHE le 11 janvier 2026
-à partir de 13 h 00

**PENDANT LA DUREE DE L'EXPOSITION IL SERA
POSSIBLE DE SE RESTAURER SUR PLACE**